

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Représentée par Monsieur Robert MENARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 juillet 2021,

Ci-après désigné par « L'Agglomération »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner les domaines des mobilités, du logement, de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente....

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle, numérique, démographique et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée autour d'actions

concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

Située dans l'Ouest de l'Hérault sur l'arc méditerranéen, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est le 2^{ème} Établissement Public de Coopération Intercommunale du département. Elle regroupe 17 communes sur une superficie de 303 km² et compte 124 799 habitants (INSEE, recensement de la population 2017) soit 10,9 % de la population de l'Hérault.

Avec un taux de croissance démographique de 1.2% par an entre 2012 et 2017, la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée connaît un dynamisme supérieur à celui du département (+1,2% / an) et de la région (+0.8%).

Cela représente 1 467 habitants supplémentaires par an, cette variation étant due très majoritairement au solde migratoire apparent (rapport entrées/sorties).

Inégalement répartie, la population se concentre dans les communes situées en périphérie immédiate de Béziers ainsi que dans les communes du sud de l'agglomération.

L'Agglomération Béziers Méditerranée présente une population plus âgée que les moyennes régionale et départementale avec une proportion de personnes âgées de plus de 60 ans de 31.4% (27,1% dans l'Hérault et 28.5% en Occitanie).

La part des jeunes de moins de 30 ans (32,9%) est légèrement inférieure à la moyenne régionale (33,6%) et à la moyenne départementale (35,6%).

L'analyse par catégorie socio-professionnelle montre une part importante de retraités (32,5%).

L'Agglomération Béziers Méditerranée compte 47 884 actifs dont 53% ont un emploi. 32,9% sont des employés, 26,2% des professions intermédiaires, 19,3% des ouvriers.

Le territoire souffre d'un taux de chômage important (20,4% contre 17,4% dans l'Hérault et 15,2% en Occitanie).

L'Agglomération Béziers Méditerranée compte 57 423 ménages, majoritairement des familles (59,9% dont 21.2% de couples avec enfants). Néanmoins, 38% des ménages sont des personnes seules.

1) Une position privilégiée

Parfaitement relié au moyen d'un réseau multimodal dense, le territoire bénéficie de dessertes routières (A9, A75, A61), portuaires, ferroviaires (future ligne LGV), aéroportuaires (aéroport « Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie »). De nombreuses voies cyclables (plus de 100 km) et chemins pédestres maillent également le territoire.

- Au carrefour des autoroutes A9, A75, A61, le territoire est relié aux grandes métropoles françaises et aux pays transfrontaliers voisins (l'Italie et l'Espagne). Il se situe à 1 h de Montpellier (85 km), à 2 h de Toulouse (180 km) et 3 h de Barcelone (285 km).
- L'aéroport « Béziers Cap d'Agde – Hérault Occitanie » dessert 8 grandes villes européennes (Paris, Bruxelles-Charleroi, Stockholm, Édimbourg, Bristol, Londres, Manchester et Düsseldorf). Il génère plus de 65M€ par an de retombées économiques et a transporté près de 267 712 passagers en 2019 (+14,6 % par rapport à 2018).
- 5^{ème} gare de la région Occitanie, la gare de Béziers a accueilli 1 129 019 voyageurs en 2019.
- Des liaisons TER cadencées, permettent de rejoindre une des capitales régionales en seulement 45 minutes. Le territoire accueillera prochainement la future ligne LGV qui placera Béziers à 3 h de Paris et à 1 h 30 de Barcelone.

- Béziers-Méditerranée bénéficie de 3 ports de plaisance : le port Béziers-Méditerranée (760 anneaux) composé du port de Sérignan labellisé « port exemplaire 2011 » et du port de Valras-plage, le Port Jean Gau à Valras-Plage (45 anneaux).
- Le réseau de transport urbain offre 23 lignes de bus avec une tarification unique très abordable. Il se décompose en 2 lignes à forte fréquence (10-15 min), 5 lignes principales (20-30 min), 15 lignes locales (40-60 min), une ligne estivale et une ligne de transport à la demande.
- Plus de 100 km d'itinéraires cyclables sur 7 circuits VTT labellisés « VTT – Fédération Française de Cyclisme » et 45 km de sentiers pédestres labellisés « Fédération Française de Randonnée » sur 4 circuits (Alignan du Vent, Coulobres, Sérignan et Villeneuve-lès-Béziers).

2) Une économie dynamique

Béziers-Méditerranée se positionne comme le 2ème bassin industriel d'Occitanie avec un tissu économique structuré autour de cinq filières à fort potentiel : viticulture, mécanique et travail des métaux, logistique et transport, emballage et conditionnement, énergies renouvelables. Le commerce n'est pas en reste : le bassin commercial de Béziers, regroupe 80 000 ménages et représente un chiffre d'affaires de 968 M€.

- Au cœur du deuxième département viticole de France, la production de vin du territoire couvre 15 000 hectares (34,9% du territoire), pour un volume annuel produit de 770 000 hectolitres. Elle a généré le développement d'une importante filière viticole avec la présence de nombreux et importants acteurs économiques spécialisés dans l'embouteillage et la fabrication de bouteilles en verre. L'organisation de la viticulture se fait pour une grande part autour de caves coopératives.
- Le territoire bénéficie de 5 identités viticoles, de 54 exploitations viticoles et de 6 caves coopératives.
- Conjointement avec le territoire voisin de la Domitienne, Béziers-Méditerranée a obtenu en 2015 le label Vignobles et Découvertes sous le nom de « Béziers, Canal du Midi, Méditerranée ». Ce label récompense et valorise les démarches autour de l'oenotourisme. Il a été renouvelé en 2018 sur le même périmètre.
- Activité majeure du territoire, la filière industrielle de la mécanique regroupe plus de 150 entreprises et représente plus de 4 500 emplois. La notoriété de ses fleurons, comme Mécanic Sud et la Cameron, est largement reconnue hors des frontières nationales.
- Avec la présence de logisticiens de renommée internationale (la Direction régionale de LIDL et Intermarché ont investi près de 80 M d'€ sur le territoire) Béziers-Méditerranée affirme au cœur de l'arc méditerranéen, une vocation logistique forte reposant sur une main d'œuvre qualifiée et un foncier disponible et attractif.
- Développé autour de filières en forte croissance comme l'agroalimentaire, les biotechnologies et la santé, le secteur de l'emballage occupe une place importante avec 300 entreprises tous secteurs confondus : papier, carton, caoutchouc, plastique, bois, verre, métal.
- Reconnu comme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », grâce à ses ressources naturelles présentes en abondance, Béziers-Méditerranée dispose d'un fort potentiel pour le développement des énergies éoliennes, solaire thermique, photovoltaïque et biomasse. Des entreprises de référence dans ce domaine, comme Quadran, y sont implantées.
- L'agglomération regroupe 3 600 commerces.

Béziers-Méditerranée propose aux entreprises une offre complète d'infrastructures et un réseau d'acteurs uniques par sa concentration. Cet écosystème permet d'attirer (18 556 établissements présent sur le territoire en janvier 2019), de développer et de fidéliser (37% des établissements implantés ont plus de 10 ans) des entreprises de toute taille et tout secteur.

- 13 parcs d'activités économiques : L'Arbre Blanc, Bellegarde, la Baume, Béziers Ouest, le Capiscol, le Technoparc de Mazeran, Mercorent, la Méridienne, Le Monestié, Montagnette-Claudery, Pôle Méditerranée, les Portes de Sauvian, le Quartier d'entreprises de l'Europe.
- De nombreux programmes d'immobiliers d'entreprises à prix attractifs.
- Une offre foncière diversifiée et compétitive.
- 1 pépinière d'entreprise (Innovo Sud) et 1 hôtel d'entreprise situés sur le PAE de Mercorent.
- Des solutions d'accompagnement et de financement à chaque étape de la vie des entreprises (création, développement, innovation, reprise) proposées par Béziers-Méditerranée expansion.
- L'Agglomération a déployé une stratégie numérique via la desserte en fibre optique de tous les parcs d'activité communautaires et le raccordement de tous les sites publics communaux et communautaires, les administrations, les

établissements d'enseignement, les établissements médicaux et de recherche. Ainsi depuis 2009, 260 sites (dont 120 entreprises) sont raccordés au très haut débit et 135 km de fibre optique sont déployés.

- Des solutions multiples pour l'accueil d'événements professionnels : Palais des congrès, salle Zinga-Zanga, stade de la Méditerranée, domaines viticoles, châteaux, casino, golf de Saint Thomas.
- Le territoire « Béziers-Sète » a été retenu en 2019 comme « Territoires d'industrie » parmi 124 sites en France. Le pôle « Béziers » est reconnu pour le dynamisme de son secteur de mécanique de précision, de maintenance industrielle, de ses éco-industries, de son secteur énergies renouvelables et logistique/transport.
- Dès 2019, l'Agglomération Béziers Méditerranée a intégré le périmètre de l'association French Tech Méditerranée afin de faire bénéficier ses entreprises d'une plus grande visibilité. L'association accompagne ainsi, aux côtés de l'Agglomération, les start-ups du territoire pour qu'elles deviennent les leaders de l'innovation de demain.

3) Un cadre de vie exceptionnel

Ce cadre de vie exceptionnel attire de nombreux touristes français et étrangers.

- En 2019, l'agglomération a accueilli plus de 802 000 visiteurs dans les musées, sites et festivals de son territoire.
- L'agglomération propose 78 000 lits touristiques en 2019 dont 25 243 lits marchands (12 % de la capacité d'accueil du département) et 52 765 lits en résidences secondaires. La fréquentation des hébergements marchands représente 1 642 000 nuitées, avec 18% de clientèle étrangère en hôtellerie et 41,8% de clientèle étrangère en hôtellerie de plein air.
- L'Office du tourisme est classé en catégorie 1 depuis juin 2013, c'est le 1er d'envergure communautaire en Languedoc Roussillon et le 7ème en France. Il est titulaire de la marque Qualité Tourisme et du label Qualité tourisme Sud de France.
- L'Agglomération a obtenu en juin 2014 son classement en « commune touristique » qui a été étendu aux 17 communes en 2017 et renouvelé en 2019.
- 4 communes sont classées en « station de tourisme » : Villeneuve-les-Béziers, Béziers, Sérignan et Valras-Plage.

Le centre-ville de Béziers classé deuxième secteur sauvegardé le plus grand de France, le Canal du Midi de Pierre-Paul Riquet classé au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, le site des neuf écluses de Fonsérannes, le littoral maritime préservé et protégé, le patrimoine historique et les paysages viticoles vallonnés font de Béziers-Méditerranée un territoire remarquable.

- La ville de Béziers se classe parmi les plus anciennes de France et possède un patrimoine historique et bâti remarquable : la cathédrale Saint-Nazaire qui domine l'Orb et le Canal du Midi, l'église de la Madeleine, les cinq ponts qui enjambent le fleuve, les arènes, les allées Pierre-Paul-Riquet bordées de platanes centenaires, le plateau des poètes (parc à l'anglaise de 5 hectares classé Monument historique) réalisé par les frères Bülher (réalisateurs de nombreux parcs et jardins dont le parc de la Tête d'Or à Lyon), les Halles centrales (également classées Monument historique). La ville a obtenu en 2020 le label « Ville d'art et d'histoire ».
- De grands Hommes ont laissé leur empreinte sur le territoire : Le sculpteur prolifique et prodige Jean-Antonin Injalbert (Grand prix de Rome) dont l'hôtel Fayet à Béziers abrite plus de cinq cent œuvres, le résistant Jean Moulin, Raymond-Roger Trencavel héros et victime de la croisade des Albigeois.
- Le territoire est intrinsèquement lié au Canal du Midi, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 1996 et surnommée par Vauban « La merveille de l'Europe ». Le canal, œuvre du concepteur et visionnaire Pierre-Paul Riquet, est la voie d'eau artificielle navigable la plus longue de France (241 kilomètres de Toulouse aux abords de l'étang de Thau, dont 63 kilomètres dans l'Hérault). Reconnu Grand Site d'Occitanie en 2018, le tronçon Capestang-Béziers fait l'objet d'une démarche de labellisation Grand Site de France (obtention attendue pour 2022).
- Les 9 écluses de Fonsérannes, site le plus visité de l'Hérault (450 000 visiteurs par an) rayonne internationalement. En 2019, 6 685 passages ont été comptabilisés aux écluses. Le site a par ailleurs bénéficié d'un investissement de l'Agglomération Béziers-Méditerranée de plus de 13 M€ pour sa valorisation et a été reconnu en 2020 comme l'un des meilleurs exemples de valorisation réussie d'une voie d'eau en milieu rural ou urbain à l'échelle européenne.
- Des paysages et un patrimoine façonnés par l'esprit du vin et de la vigne. Avec ses nombreux châteaux et domaines viticoles, le territoire porte la trace indélébile d'un riche passé propice au développement de l'oenotourisme.

- Un littoral maritime protégé et préservé (plus de 7 km de façade littoral) avec deux stations balnéaires nationales : Valras-Plage et Sérignan-Plage et des zones naturelles préservées telles que les Orpellières (10% du territoire est classé en Zone Natura 2000 ou en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – ZNIEFF).

Béziers-Méditerranée offre également une mosaïque de plaisir autour de la culture, du sport, de la gastronomie et de l'art de vivre.

- L'Agglomération rayonne pour sa culture taurine et ses fêtes qui conjuguent liesse populaire, culture et traditions passées (la Féria de Béziers, les Soirées diVINes, les fêtes votives).
- L'agglomération fait également la part belle au sport : un club de rugby classé en pro D2, un club de volley ball féminin évoluant en ligue AF (premier niveau national) et vainqueur du championnat de France 2018, un club de foot qui a évolué en Ligue 2 durant la saison 2018/2019,
- Les villes de Béziers et de Sérignan ont reçu le label « Terre de jeux 2024 » comme 500 autres communes en France. Ce label récompense les collectivités territoriales qui s'engagent à promouvoir les Jeux Olympiques 2024 auprès des habitants.
- Le dynamisme culturel se traduit à travers une programmation variée qui offre toute une palette de manifestations, des plus classiques aux plus avant-gardistes.
- Les principales salles de spectacle sont : la Cigalière à Sérignan, le Théâtre municipal, le Théâtre Sortie Ouest et la Salle Zinga Zanga situés à Béziers.
- Le territoire dispose également de nombreux musées dont le Musée Régional d'Art Contemporain de Sérignan et le musée du Biterrois qui abrite 2 500 m2 de collection permanente.
- Avec près de 232 établissements pour se restaurer, le territoire offre de multiples ambiances autour de la découverte des saveurs du sud. De très belles tables sont présentes avec 4 restaurants cités dans le Guide Michelin 2021 (1 bib gourmand et 3 assiettes).

Avec une moyenne de 302 jours d'ensoleillement par an et un haut niveau de qualité de services, Béziers-Méditerranée constitue un lieu de vie exceptionnel au sud de la France. Le taux de croissance moyen de la population y est plus important que les moyennes nationale et régionale. (taux annuel moyen 2013 - 2018 : +0,9% ; +0,4% en France et +0,7% en Occitanie).

- Le marché immobilier propose une large gamme de biens à des prix attractifs dont quelques biens d'exception comme des hôtels particuliers de type haussmanniens, des châteaux pinardiens ou des folies viticoles du XIXème siècle.
- Le territoire dispose d'un excellent niveau d'équipements de santé. L'ensemble des pathologies sont prises en charge par le centre hospitalier (5ème établissement de santé par la taille et l'activité, de la région Occitanie) et quatre établissements privés réputés dont la polyclinique Saint-Privat, classée parmi les meilleures de France et la clinique Causse à Colombiers de renommée mondiale pour le traitement des affections de l'oreille (otologie) et pour son système de télé-médecine révolutionnaire.
- Béziers-Méditerranée a fait le choix d'une politique culturelle ambitieuse. Elle démocratise l'accès à l'enseignement artistique à travers l'action de son conservatoire L'Avant-Scène. Classé Conservatoire à rayonnement départemental par le ministère de la culture, il accueille 1 042 élèves par an et délivre près de 900 heures de cours par semaine dans 3 disciplines majeures : musique, danse et art dramatique.
- Avec trois équipements aquatiques sur son territoire, à Béziers, à Servian et à Sauvian, les habitants de la communauté d'agglomération ont le choix pour apprendre à nager, s'adonner aux activités sportives aquatiques ou tout simplement se détendre au soleil (en 2019 : 174 000 entrées à l'espace nautique Léo Lagrange, 66 000 entrées au sein de l'espace nautique Muriel Hermine).
- Unique en France le CIRDOC (médiathèque inter régionale occitane) offre un accès au patrimoine et à la création occitane.
- La médiathèque André Malraux (28 098 abonnés en 2019) propose 150 000 documents dans un bâtiment ultra moderne de plus de 8 000 m². 70 postes Internet sont à la disposition des usagers et un auditorium de 140 places permet d'accueillir les manifestations culturelles (concerts, conférences, lectures, projections...).
- 6 lycées d'enseignement général et technique dont quatre avec un taux de réussite au bac supérieur à la moyenne nationale se situent sur le territoire.
- L'offre de formation supérieure est étendue et de qualité (près de 3 000 étudiants sur le territoire pour l'année 2019/2020) avec notamment : L'Institut de Formation en Soins Infirmiers, le Centre Du Guesclin, l'antenne biterroise de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 (depuis 1996), l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), le Centre de

Formation d'Apprentis (CFA) CCI Sud Formation Béziers, particulièrement reconnu pour sa formation en hôtellerie restauration.

- En matière de recherche, le territoire bénéficie de la présence d'une plate-forme technologique (dont un FAB LAB en objets communicants) et d'une antenne du LIRMM (laboratoire de recherche en robotique, informatique et vision 3D) de l'université Montpellier 2.

1.2. Recensement des dispositifs contractuels en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Béziers pour la période 2018-2024, transformé en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 26 février 2021 :

Ce programme, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire, se décline en 5 axes :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en Centre-Ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Suite à la transformation du programme en ORT, le périmètre stratégique est désormais le périmètre de l'Agglomération Béziers Méditerranée. Le périmètre d'intervention reste quant à lui le périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville « Centre-Ville ».

- Le programme Territoires d'industrie « Béziers-Sète » avec la Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle (14 communes), la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (17 communes) et la Communauté de Communes de la Domitienne (8 communes), pour la période 2019-2021 :

Ce programme a pour objectif de soutenir et d'accélérer le développement des territoires français à forte dimension industrielle. Labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2019, le Territoire Béziers Sète a élaboré un plan d'actions autour de 3 axes : attirer, recruter, innover, 8 fiches actions concernent plus particulièrement le territoire de l'Agglomération Béziers-Méditerranée.

- Le contrat de ville visant les quartiers prioritaires du Centre-Ville, de l'Iranget-Grangette et de la Devèze situés sur la commune de Béziers, pour la période 2015-2020 et son avenant pour la période 2021-2022 :

Le contrat de ville, signé le 25 juin 2015, a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant à la fois des crédits spécifiques mais également les politiques de droit commun des financeurs signataires. Un avenant a été signé dans le cadre de la loi de finances du 28 décembre 2018 qui prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022.

Le contrat de ville se décline en objectifs stratégiques, en objectifs opérationnels et en fiches actions autour de 3 piliers fondateurs et d'un axe transversal :

- Pilier 1 : la cohésion sociale,
- Pilier 2 : le renouvellement urbain et cadre de vie,
- Pilier 3 : le développement économique, emploi, insertion
- Axe transversal : la mobilité, des habitants reliés pour un territoire connecté.

- La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, visant les quartiers d'intérêt national du Centre-Ville et de la Devèze situés sur la commune de Béziers, pour la période 2019-2030. Cette démarche a pour objectifs d'assurer de meilleures articulations entre urbanisme,

logement et déplacements et entre centralité urbaine et couronne péri-urbaine et rurale. Il s'agit en outre de lutter contre l'étalement urbain et la dégradation des cœurs de ville.

La stratégie mise en œuvre s'attache à réinvestir l'urbain dans une perspective de plus de solidarité, d'attractivité et d'accompagnement au développement économique local. La construction des projets de renouvellement urbain de la Devèze et du Centre-ville est portée par l'ambition commune de réaliser une recomposition urbaine respectueuse des populations, de l'environnement et du patrimoine local.

- Le programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2021-2026 (en cours d'élaboration) ;

Ce 3^{ème} programme s'inscrit dans le prolongement du Programme Local de l'Habitat réalisé sur les 13 premières communes de la communauté d'agglomération, pour la période 2013-2019, prorogé jusqu'en 2021. La mise en œuvre de ce programme traduit la volonté de l'Agglomération et de ses communes membres de répondre de manière efficace aux aspirations résidentielles des ménages du territoire dans toutes leurs diversités et leurs attentes et de mobiliser les outils et les moyens adaptés aux enjeux propres au territoire.

Le PLH se décline en 7 orientations stratégiques, en 3 objectifs de production et en 11 actions.

- Le plan climat air énergie territorial (PCAET), validé en conseil communautaire du 5 mars 2020, s'articule autour de 5 mots d'ordre :

- Préserver les ressources naturelles locales et construire un territoire résilient aux changements climatiques
- Accélérer la transition énergétique des bâtiments
- Développer les modes de transports des biens et des personnes décarbonés et moins polluants
- Construire un système énergétique local favorisant les énergies renouvelables
- Encourager le déploiement des services publics et commerciaux propres et performants.

Il se décline ensuite en 17 objectifs généraux et en 43 fiches actions.

- Le plan de déplacements urbains (PDU), approuvé en conseil communautaire du 16 juin 2016 est destiné à mieux connaître les conditions de mobilité des habitants de l'Agglomération et à dresser un plan d'actions hiérarchisées afin d'améliorer les déplacements quotidiens. Il a pour objectifs :

- De développer une offre de transport compatible avec les enjeux de développement durable, notamment à travers une réduction du trafic automobile ;
- D'améliorer le fonctionnement du territoire en termes de transport à travers la promotion des modes alternatifs à l'automobile ;
- De promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire ;
- D'organiser l'offre en matière de stationnement, dans le cadre élargi de l'agglomération ;
- D'améliorer le partage de la voirie entre les différents usagers, afin de favoriser les modes doux et d'étendre le réseau de circulations douces ;
- De renforcer la prise en compte de l'environnement à travers la diminution de la pollution.

Il se décline en 28 fiches actions.

- Le contrat de plan Etat-Région,
- Le contrat territorial signé avec le Conseil régional pour la durée 2018-2021,
- Les conventions signées dans le cadre de la programmation des fonds européens.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et démographiques.

Article 2 – Ambition du territoire Béziers Méditerranée

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et ses partenaires ont décidé de prendre en main leur destin en mettant en place des politiques publiques fortes, soutenues par l'ensemble des acteurs départementaux, régionaux et nationaux. Compétente en matière d'aménagement, de soutien aux entreprises, organisatrice de la mobilité, Béziers Méditerranée détient des leviers d'action importants pour infléchir le positionnement du territoire.

Stimulés par le regain d'intérêt porté aux villes moyennes (la crise sanitaire ayant redéfini les priorités des urbains) les élus ont cherché à pousser la réflexion au-delà de l'effet de mode, en s'affranchissant du carcan des compétences de la collectivité et en se projetant sur plusieurs générations.

Notre réflexion

Le questionnement a porté sur des partis pris à première vue paradoxaux, auxquels nombre de territoires sont aujourd'hui tous confrontés : dilemme entre passé et futur, ouverture et identité, repli et ouverture...

Dans une Occitanie au caractère bien trempé, comment satisfaire aux attentes de notre temps sans céder à la standardisation ?

Le changement de paradigme économique ou la digitalisation des espaces, sont des évolutions qui semblent aussi vitales que le besoin d'exprimer et défendre notre identité. Aussi, le projet de territoire de Béziers Méditerranée accorde une importance égale à l'innovation qu'à la nécessité de trouver des positionnements qui nous correspondent vraiment.

Travailler au service des citoyens, c'est chercher à satisfaire l'intérêt du territoire. Or ce dernier n'évolue pas en vase clos, et dépend grandement de ressources démographiques et économiques extérieures. Aussi, le projet de territoire met donc en place des outils d'attractivité importants pour transformer l'image de la destination.

Des enjeux concordants avec le CRTE

Au travers de cette feuille de route, des thématiques transversales de première importance ont naturellement trouvé leur place, et sont omniprésentes : l'économie, la mobilité, la transition énergétique. Ces mêmes priorités font écho aux grands enjeux nationaux portés par l'état et qui nous confortent dans la convergence de nos actions.

1 - La cohésion territoriale : revaloriser la ville centrale, c'est tirer toutes les communes vers le haut.

Pour profiter des nouvelles opportunités démographiques qui s'ouvrent au territoire, il faut déployer tous les outils de développement territorial nécessaires pour asseoir une classe moyenne à long terme sur Béziers : penser une politique touristique cohérente, proposer des équipements intéressants, renforcer le « charme de vie », valoriser l'identité, souder entre elles les générations.

Les villages de l'Agglomération seront bénéficiaires de cette dynamique d'entraînement positive.

2 – Résilience économique : réparer les manques du passé et prendre de l'avance sur le futur.

Forte de son passé, consciente de ses retards, la plus vieille ville de France se réinvente, met en place une stratégie pour capter les intelligences, se connecter à l'innovation, créer et retenir l'emploi. L'hydrogène en est le fer de lance.

3 – Lutte contre le changement climatique : protéger l'environnement, c'est protéger notre cadre de vie.

Notre proximité immédiate avec une nature exceptionnelle nous rend d'autant plus responsable de sa protection. L'Agglo doit montrer l'exemple en matière de préservation des ressources et de réduction des risques.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire Béziers Méditerranée en cours d'élaboration :

- **Orientation 1 : L'Agglo du futur : prendre le virage de l'innovation**
- **Orientation 2 : Béziers la Mer : un tourisme rayonnant du littoral à l'arrière pays**
- **Orientation 3 : Le rayonnement des villes moyennes : offrir une qualité de vie authentique**
- **Orientation 4 : L'Agglo durable : maîtriser l'empreinte de l'Homme sur son milieu**

Chaque orientation se décline en axes opérationnels et en actions (cf article suivant).

Orientation stratégique 1 : L'Agglo du futur : prendre le virage de l'innovation

Dans une société mondialisée, L'Agglomération reste fidèle à son histoire, ses racines, son patrimoine.

Terre industrielle et viticole, au carrefour des pôles d'influences régionaux, elle choisit un développement qui lui ressemble entre tradition et modernité.

4 axes opérationnels :

- Carburer à l'hydrogène vert, filière novatrice créatrice d'emplois
- Poursuivre la mutation viticole pour viser l'excellence
- Équiper le territoire en outils numériques indispensables
- Déployer des mobilités connectées, douces, accessibles, pour des usagers sensibles à la préservation de l'environnement et en demande de services numériques .

Orientation stratégique 2 : Béziers la mer : Un tourisme rayonnant du littoral à l'arrière-pays

Il s'agit de raccourcir la distance entre littoral, canal du Midi et arrière pays pour vendre une destination complète et unique en Région Occitanie et offrir de nouvelles expériences qualitatives pour des visiteurs en quête d'authenticité, promues via des labels nationaux attractifs.

4 axes opérationnels :

- Valoriser le Canal et l'Orb,
- Développer le tourisme bleu et vert,
- Attirer de nouvelles cibles touristiques,
- Relier les territoires pour assurer l'itinérance.

Orientation stratégique 3 : Le rayonnement des villes moyennes : offrir une qualité de vie authentique

Vivre et travailler dans le biterrois, c'est profiter d'un logement abordable, de loisirs toute l'année... le soleil en plus ! Jadis dénigrée, la ville moyenne a désormais la cote. La crise sanitaire offre l'opportunité d'attirer de nouveaux habitants et de développer la mixité sociale sur des zones paupérisées. Pour se démarquer des autres territoires du Sud, Béziers Méditerranée continue à investir dans les communes de son territoire.

4 axes opérationnels :

- Offrir les équipements indispensables aux classes moyennes citadines,
- Enraciner l'emploi et l'enseignement, pour éviter l'effet « villes dortoirs »,
- Requalifier et embellir le cadre de vie par l'aménagement public et l'habitat,
- Renforcer les solidarités et lutter contre la paupérisation.

Orientation stratégique 4 : L'Agglo durable : maîtriser l'empreinte de l'Homme sur son milieu

Vivre à proximité d'espaces naturels est une chance. Pour autant, cela oblige l'Agglomération à des précautions supplémentaires pour leur nuire le moins possible.

Voué à souffrir du changement climatique, le territoire anticipe les risques et met en place une stratégie de résilience.

4 axes opérationnels :

- Préserver l'eau et les milieux aquatiques,
- Favoriser la sobriété énergétique,
- Gérer les déchets de façon responsable et favoriser l'économie circulaire,
- Préserver la biodiversité et agir pour le climat .

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée en actions concrètes. Il se compose de fiches actions, de niveaux de maturité différents, décrites en annexe 1. Chaque fiche contient :

- le lien avec les orientations stratégiques et les axes opérationnels du projet de territoire
- le contexte de l'action et les dispositifs contractuels associés (si concerné)
- les objectifs de l'action
- la description de l'action
- les partenaires associés
- le coût prévisionnel
- le plan de financement
- le calendrier prévisionnel de réalisation
- les indicateurs d'évaluation proposés

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée n'a pas bénéficié d'ingénierie extérieure.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord et coordination avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage, sous réserve de dispositions réglementaires.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux différentes dotations, concours financiers et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques se traduira, pendant la durée du contrat, par la sollicitation du Conseil de Développement de l'Agglomération Béziers Méditerranée.

Par délibération en date du 10 mai 2021, la Communauté d'Agglomération a validé la nouvelle composition paritaire de son Conseil de Développement. Celui-ci est composé de 34 membres représentant 32 acteurs de la société civile :

- Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Viaterria
- Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Pôle emploi
- IGP Côteaux de Béziers
- Office Public de l'Habitat Béziers Méditerranée Habitat
- Médiathèque André Malraux
- Office du tourisme communautaire

- Association ITS Fusion
- Jeune chambre économique Béziers Piémont Littoral
- Syndicat mixte de l'aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc
- Centre hospitalier de Béziers
- Association Biterroise Entraide Solidarité (ABES)
- BELISE – institut du sein Ouest Languedoc
- Ordre des experts comptables
- Association « Autres regards sur l'Environnement Piémont Biterrois » (AREpb)
- Chambre de métiers et de l'artisanat
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Hérault (CPME 34)
- Université Montpellier III – centre Dugesclin
- Association CEMATER
- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Ouest Hérault
- Dirigeants Commerciaux de France (DCF)
- Association des commerçants du centre-ville de Béziers
- Vectalia Béziers Méditerranée
- Conservatoire « L'avant-scène »
- Groupement des commerçants du centre commercial Polygone
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Béziers
- IGP Côtes de Thongue
- SNCF
- Voie Navigables de France (VNF)
- Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Béziers

6.5 . Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'Agglomération Béziers Méditerranée et des services de l'État.

Des établissements publics, opérateurs publics (l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires) et collectivités (Région, Département) peuvent être mobilisés en fonction de l'ordre du jour du comité de pilotage.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire Béziers Méditerranée. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

Pour l'Agglomération Béziers Méditerranée :

- La directrice générale des services
- La directrice générale adjointe Ressources et Attractivité
- La directrice du département juridique
- La cellule « Financement et partenariats »
- Les directions opérationnelles de l'Agglomération, si nécessaire, en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour du comité technique

Pour les services de l'État :

- Le secrétaire général de la sous-préfecture de Béziers
- La chef du bureau des collectivités et des actions territoriales de la sous-préfecture de Béziers

Le cas échéant et en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour du comité technique :

- Un représentant des établissements publics et opérateurs de l'État
- Un représentant du Département de l'Hérault
- Un représentant de la Région Occitanie
- Un représentant de la Région Occitanie en charge des fonds européens

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, à l'exception de ce qui est prévu à l'article 4 du présent contrat (C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions).



Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Signé à Béziers le **14 DEC. 2021**

<p>Le Préfet de l'Hérault Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet de Béziers</p>  <p>Pierre CASTOLDI</p>	<p>Le président de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée</p>  <p>Robert MENARD</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

- Nomenclature des fiches actions
- Fiches actions détaillées

Annexe 2 – Liste des actions inscrites dans les dispositifs contractuels en cours

- Contrat du territoire d'industrie de Béziers-Sète
- Programme Local de l'Habitat 2021-2026
- Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Dispositif Action Coeur de Ville / Opération de Revitalisation de Territoire
- Contrat de ville
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Plan de Déplacements Urbains

107 1 11



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

- Nomenclature des fiches actions
- Fiches actions détaillées

Annexe 2 – Liste des actions inscrites dans les dispositifs contractuels en cours

- Contrat du territoire d'industrie de Béziers-Sète
- Programme Local de l'Habitat 2021-2026
- Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Dispositif Action Coeur de Ville / Opération de Revitalisation de Territoire
- Contrat de ville
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Plan de Déplacements Urbains

ANNEXE 1

Nomenclature des fiches actions du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Actions	CRTE		
Acquérir une flotte de véhicules professionnels et de vélos roulant à l'hydrogène	1	1	1
Miser sur l'e administration	1	2	1
Développer les nouvelles technologies de l'information au service de la mobilité	1	3	1
Pôles d'échanges multi modaux (PEM) à la gare SNCF et place De Gaulle à Béziers	1	3	2
Développer les parking relais et les aires de covoiturage	1	3	3
Créer une agence transports et mobilités place De Gaulle	1	3	4
Développer le tourisme bleu : requalification des ports et aménagement des quais de liaison	2	1	1
Développer le tourisme vert sur le littoral via le site des Orpellières	2	1	2
Mettre en place un cheminement doux entre canal et acropole	2	2	1
Créer un itinéraire cyclable de Béziers à la mer	2	2	2
Actions du projet d'établissement du conservatoire	3	1	1
Actions du projet d'établissement de la MAM	3	1	2
Théâtre des variétés Jean-Claude Carrière	3	1	3
TCSP pour gagner en efficience	3	1	4
Nouvelle LGV connectée aux capitales régionales et à Paris	3	1	5
Palais des sports ouvert aux compétitions internationales	3	1	6
Partenariat avec l'université pour adapter les filières aux besoins du territoire	3	2	1
Aménagement des abords de l'entrée est de Béziers	3	3	1
Création de la nouvelle pénétrante ouest, secteur du Faubourg	3	3	2
Restructuration de l'îlot port notre dame	3	3	3
Création de l'agence de l'habitat	3	3	4
Soutenir les interventions dans les quartiers prioritaires et auprès de leurs habitants	3	4	1
Mettre en place des actions de prévention, d'accès aux droits et à la santé	3	4	2
Sécuriser l'alimentation des abonnés et préserver les ressources en eau	4	1	1
Améliorer le traitement de l'assainissement et protéger la qualité des milieux	4	1	2
Lutter contre les inondations (...) dans le cadre de la compétence GEMAPI	4	1	3
Préserver le bon fonctionnement des fleuves et des zones humides	4	1	4
Structuration d'une filière ENR	4	2	1
Plateforme énergétique de l'Agence de l'habitat (SPIRE)	4	2	2
Gestion raisonnée bâtiments communautaires	4	2	3
Créer une nouvelle déchetterie à Mercorent au nord de Béziers	4	3	1
Sensibiliser et accompagner les usagers pour produire moins de déchets	4	3	2
Simplifier le tri	4	3	3
Améliorer les technologies de l'usine de tri mécano biologique (Valorbi)	4	3	4
Tester et développer de nouvelles voies de valorisation pour nos déchets	4	3	5
Moderniser et améliorer l'installation de stockage St Jean de Libron	4	3	6
Mieux équiper l'espace public pour stimuler et récompenser le geste de tri	4	3	7
Reconvertir durablement le patrimoine industriel	4	3	8
Animations de la nouvelle maison de site des Orpellières	4	4	1
La nature en ville	4	4	2

Annexe 2

Liste des actions inscrites dans les dispositifs contractuels en cours

- Contrat du territoire d'industrie de Béziers-Sète
- Programme Local de l'Habitat 2021-2026
- Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Dispositif Action Coeur de Ville / Opération de Revitalisation de Territoire
- Contrat de ville
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Plan de Déplacements Urbains

FICHES DU CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE BEZIERS-SETE

Actions concernant le territoire Béziers Méditerranée

0. Fiche action INTERSUD

1. Fiche action n°1 : CENTRE D'EXCELLENCE D'USINAGE SCHLUMBERGER / EUROPEAN LEARNING CENTER MACHINING SCHLUMBERGER

Centre de formation interne aux métiers de l'usinage actuels et futurs du groupe Schlumberger sur le site Cameron/Schlumberger de Béziers.

2. Fiche action n° 2 : ÉVOLUTION DE L'USINE CAMERON BÉZIERS VERS L'USINE 4.0

Automatisation, robotisation, digitalisation ou l'usine 4.0 par Schlumberger où les nouvelles technologies auront une place centrale au côté de l'homme.

3. Fiche action n°3 : PLATEFORME TECHNOLOGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES DE TYPE FABRICATION ADDITIVE

La Plateforme Technologique de l'Hérault (PFT34) souhaite s'engager dans le développement des technologies de fabrication additive et d'usinage post-traitement pour faciliter, d'une part, les transferts de technologie au profit des entreprises industrielles (territoire, département, région) ; et d'autre part, proposer des formations opérationnelles aux utilisateurs.

4. Fiche action n°4 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU CLUSTER INDUSTRIEL ITS FUSION

Le cluster industriel ITS Fusion participe au développement et à la diversification marchés des entreprises adhérentes.

5. Fiche action n° 7 : LICENCE PROFESSIONNELLE EN CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS ET/OU EN GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

6. Fiche action n°22 : GENVIA : INDUSTRIEL LEADER MONDIAL DANS LA FABRICATION D'ÉLECTROLYSEUR DE NOUVELLE GENERATION

L'ambition du projet Genvia est de créer en France un leader mondial dans la fabrication d'électrolyseur de nouvelle génération pour la production de masse d'hydrogène vert.

7. Fiche action n°24 : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE USINE 4.0 ET EXPANSION EXPORT

Transformation de l'usine BARBA en 4.0 et conquête de marchés export.

ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2026

(en phase d'approbation)

Orientations stratégiques :

1. Accompagner les dynamiques démographiques par une production de logements diversifiée
2. Promouvoir la qualité urbaine, patrimoniale et environnementale à travers la politique de l'habitat
3. Poursuivre la requalification des centres anciens en veillant aux équilibres sociologiques
4. Poursuivre le renouvellement urbain sur Béziers et la requalification du parc social public dans son ensemble
5. Accentuer le rééquilibrage spatial de la production de logements sociaux et du peuplement
6. Répondre aux besoins des populations en difficultés et des publics spécifiques sur l'ensemble du territoire
7. Piloter et animer la politique de l'habitat

Objectifs de production :

1. Les nouveaux logements à produire
2. Le logement locatif social
3. Autres objectifs de production

Programme d'actions :

- Action 1 : Mettre en œuvre une politique foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération
- Action 2 : Soutenir la production et la réhabilitation des logements sociaux publics et privés
- Action 3 : Soutenir l'accession à la propriété des primo-accédants
- Action 4 : Promouvoir la qualité urbaine et la prise en compte des objectifs de développement durable
- Action 5 : Conforter le rôle moteur de la ville centre en accélérant la reconquête de son cœur de ville
- Action 6 : Etendre la dynamique de requalification aux cœurs de villages
- Action 7 : Poursuivre la remise à niveau énergétique de l'ensemble du parc privé
- Action 8 : Accompagner et requalifier les copropriétés dégradées ou en voie de fragilisation
- Action 9 : Poursuivre et encadrer la diversification de l'offre en faveur des personnes âgées et à mobilité réduite
- Action 10 : Apporter une réponse homogène et cohérente sur le territoire aux besoins des publics précaires et spécifiques
- Action 11 : Pilotage et animation de la politique locale de l'habitat

FICHES ACTION LIEES AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

OPERATIONS \ EXERCICES	QPV	MO
CONDUITE DE PROJET		
FAT Conduite de projet AGGLO (dont Maison du projet Devèze)	-	Agglo
Ordonnancement Pilotage et Coordination – Urbain (OPCU)	-	Agglo
Sécurité Active S.Paty (Avenant 2)	-	Ville
FAT Conduite de projet VILLE (dont Maison du projet Centre-ville)	-	Ville
FAT Conduite de projet OPH BMH	-	BMH
HABITAT		
<u>Recyclage de l'habitat ancien dégradé</u>		
FAT Recyclage îlot Capnau – St Esprit	CV	Ville
FAT Recyclage îlot Capnau – Sœurs grises	CV	Ville
FAT Recyclage îlot Ricciotti Acquisitions - Démolitions	CV	Ville
FAT Place Ricciotti	CV	Ville
FAT Recyclage ORI îlot dégradé Berlioz	CV	Ville
FAT Recyclage ORI îlot dégradé Macé-Tible	CV	Ville
FAT Recyclage ORI îlot dégradé Mas	CV	Ville
FAT Recyclage ORI îlot dégradé – Diffus centre-ville	CV	Ville
FAT AMO Habitat privé (ARA COPRO)	CV	Agglo
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat OPAH « Action Coeur de Ville »	CV	Agglo
Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés	CV	Agglo
<u>Démolition 581 LLS :</u>		
FAT Démolition Boniface 31 LLS	DEV	BMH
FAT Démolitions (Devèze III et IV) 550 LLS	DEV	BMH
<u>Requalification 316 LLS :</u>		
FAT Requalification Résidence le Mail 79 LLS	DEV	BMH
FAT Requalification Tours « 1 et 3 » 88 LLS	DEV	BMH
FAT Requalification Résidence Gambetta 215 LLS	CV	BMH
FAT Résidentialisation Rés Gambetta	CV	BMH
FAT Aménagement pourtour Résidence Gambetta	CV	Ville
FAT Requalification Canterelles-Bourguet 15 LLS – article 5 protocole	CV	BMH
FAT Requalification Résidence Port Neuf 62 LLS	CV	BMH
FAT Requalification Résidences Longuelannes 24 LLS	CV	BMH
Construction Jardins Athena 68 LLS en PLS	DEV	Ville
<u>Reconstitution de l'offre LLS</u>		
FAT Résidence Sénior (CAPNAU) 30 LLS 15 PLAI/15 PLUS (dérogation au CE du 22 juillet 2019) (Avenant 2)	CV	Ville
<u>Reconstitution de l'offre : 292 LLS sur 581 LLS à reconstituer</u>		
FAT Opération Villa Rosa 60 LLS (40 coll et 20 ind) 30 PLAI/30 PLUS – OPPC (dérogation au CE du 18 octobre 2018)	DEV	BMH
<u>FAT Reconstitution de l'offre 521 LLS :</u>		
Ensemble Immo - L'aiguille "Aliona-Isadora" 59 LLS, (30 PLAI / 29 PLUS) (dérogation au CE du 22 juillet 2019)	CV	BMH
Résidence "Le Belvédère" 36 LLS (18 PLAI/18 PLUS)	hors	BMH
Résidence "La Petite Odyssee" 54 LLS (27 PLAI / 27 PLUS)	hors	BMH
Maisons ind "Les Pionus" 3 LLS (3 PLAI) (dérogation au CE du 22 juillet 2019)	CV	BMH
L'auberge Boujan s/Libron 5 LLS (3 PLAI, 2 PLUS)	hors	BMH
Ensemble Immo - Green Village "Bamboueraie-L'Impériale " 64 LLS (32 PLAI / 32 PLUS)	hors	BMH
Maisons ind "Le Clos Saint Jean" 12 LLS (6 PLAI / 6 PLUS)	hors	BMH
Maisons ind "Villa Palmyra" 13 LLS (8 PLAI / 5 PLUS)	hors	BMH
Maisons ind "Le parc du Château" 30 LLS (15 PLAI/15 PLUS)	hors	BMH
Reste à reconstituer dans le cadre du NPNRU : 235 LLS	hors	BMH
<u>Diversification de l'habitat : 70 logements en accession (55 +/- 80 maisons)</u>		
FAT Accession propriété ANGEPROM (55 lgts sur +/- 80 maisons)	DEV	ANGEPROM
FAT Accession propriété PROMOLOGIS (15 lgts)	DEV	PROMOLOGIS
EQUIPEMENTS PUBLICS		
FAT Construction Groupe Scolaire <i>Samuel Paty</i> (+ locaux médecine sco et IEN) (Avenant 2)	DEV	Ville
FAT Ecole de spectacle et d'activités gymniques (ASB Gym)	DEV	Ville
Service Centre Hospitalier "Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)"	DEV	CHU
FAT PASS - Théâtre des Variétés (Avenant 2)	CV	Agglo
FAT Maison du projet du Beffroi	CV	Ville
FAT Maison d'Accueil des Biterrois (CAPNAU)	CV	Ville
FAT Création espace jeunes Jean Bouin – Chapelle Bon Pasteur	CV	Ville
AMÉNAGEMENTS D'ENSEMBLE		
FAT Halles – Madeleine-Rue Française – OPPC	CV	Ville
FAT Aménagement place des Chaudronniers – article 5 protocole	CV	VIATERRA
FAT Aménagement espace de jeu de l'Hortet – article 5 protocole	CV	VIATERRA
FAT Requalification Mail Mandela et passerelle Gayonne	DEV	Ville
FAT Réaménagement paysager Place de l'Église – CC M.Pagnol	DEV	Ville
FAT Pôle éducatif – Aménagement espace public (dont démolition école des Oliviers)	DEV	Ville
FAT Aménagement Jardin pédagogique (pour école des Oliviers) (Avenant 2)	DEV	Ville
FAT Aménagements espaces publics CAPNAU	CV	Ville
FAT Aménagements espaces publics ST JACQUES - GAVEAU MACE	CV	Ville
Aménagement espaces publics Acropole (Avenant 2)	CV	Ville
Aménagement Allées Paul Riquet (Avenant 2)	CV	Ville
FAT Aménagements - Liaisons Orb – Square E Ain	CV	Agglo
FAT Aménagement - Liaisons St Jude – Remparts	CV	Ville

FICHES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

PILIER I – COHÉSION SOCIALE

✓ Fiche action « Animation de la Vie Sociale »

✓ ÉDUCATION

- Fiche action « Alliance Éducative »
- Fiche action « Prévention du décrochage scolaire »

✓ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- Fiche action « Le sport comme outil de prévention auprès des mineurs et des jeunes adultes exposés à la délinquance »
- Fiche action « Prévention des conduites à risque auprès des jeunes et des publics vulnérables »
- Fiche action « Lien social et citoyenneté : Mieux connaître ses devoirs pour mieux exercer ses droits »

✓ ACCÈS A LA CULTURE

- Fiche action « Accès à la culture et généralisation de l'EAC »
- Fiche action « Passeurs de culture dans la ville »
- Fiche action « Histoire, Patrimoine, Mémoires et Territoires »
- Fiche action « Formations mutualisées et pluridisciplinaires »

✓ SANTÉ

- Fiche action « Des informations santé social au plus près des habitants »
- Fiche action « Coordination des acteurs et des dispositifs pour fluidifier les parcours de santé »
- Fiche action « Formations pluridisciplinaires »
- Fiche action « Plate-forme locale en prévention primaire, éducation pour la santé et accompagnement à la parentalité »
- Fiche action « Actions participatives en éducation pour la santé »

PILIER II – RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

✓ RENOUVELLEMENT URBAIN

- Fiche action « Dispositif d'accompagnement des petites copropriétés »
- Fiche action « Favoriser la mobilité douce dans les quartiers de la Devèze et du Centre-Ville »
- Fiche action « Pacification, mise en valeur et liaisons des espaces publics du Centre Ville »
- Fiche action « Démolition des logements du parc social Devèze III et IV et production d'une offre nouvelle d'accèsion à la propriété »

✓ STRATÉGIE D'ÉQUILIBRE DE PEUPLEMENT

- Fiche action « Construire les outils permettant l'élaboration d'une stratégie d'équilibre de peuplement »

✓ LE CADRE DE VIE ET LA PROXIMITÉ

- Fiche action « Favoriser la participation citoyenne dans le cadre du NPNRU »
- Fiche action « Accompagner la mise en place de lieux de vie en coeur de ville »

PILIER III – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI INSERTION

✓ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Fiche action « Accompagnement à la création d'activité »
- Fiche action « Conforter l'attractivité économique des quartiers prioritaires »
- Fiche action « Favoriser l'implantation de nouveaux commerces et services dans les quartiers Politiques de la Ville »
- Fiche action « Soutien au tissu entrepreneurial existant »

✓ EMPLOI INSERTION

- Fiche action « Adéquation des besoins des entreprises et des compétences présentes sur les quartiers prioritaires »
- Fiche action « Développer la connaissance des métiers en tension sur le bassin d'emploi »
- Fiche action « Lever les freins à l'emploi »
- Fiche action « Garantir aux publics issus des quartiers prioritaires l'accès aux dispositifs et mesures emploi »

FICHES ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Axes stratégiques	Objectifs généraux	Actions	
1- Préserver les ressources naturelles locales et construire un territoire résilient aux changements climatiques	A1 Préserver la disponibilité des ressources en eaux pour les usages prioritaires.	1 – Réduire les consommations d'eau des bâtiments, des équipements et des espaces publics gérés par la CA et les communes membres	
	A2 Adapter les bâtiments, les espaces urbains et les zones de loisirs aux vagues de chaleurs estivales.	2 – Accompagner les ménages et les entreprises du territoire vers une consommation durable de la ressource	3 - Systématiser une gestion des eaux pluviales favorisant la récupération et le stockage des eaux, leur infiltration et la réduction de leur contribution au risque d'inondation.
	A3 Préserver les personnes et les biens des phénomènes extrêmes et risques sanitaires (inondations, tempêtes, incendies etc.)	4 - Adapter la conception des espaces publics et des bâtiments	5 – Adapter l'usage des espaces publics et des bâtiments
	A4 Préserver les espaces agricoles, forestiers et naturels de l'urbanisation	6 – Prévenir et limiter les risques d'incendies et d'inondation	7-Réduire l'impact des espèces invasives
	A5 Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique	8-Limiter l'érosion du littoral	9-Eviter l'étalement urbain
	A6 Faire de la transition énergétique et écologique un levier de développement durable	44 – Gérer et protéger les milieux naturels	45 – Renforcer la nature en ville (zones urbanisées) pour mieux vivre les périodes de chaleur
2- Accélérer la transition énergétique des bâtiments	B1 Réaliser avant 2030 la transition énergétique du patrimoine bâti public en prenant en compte la surchauffe estivale (bâtiments de l'Etat, lycées, collèges, écoles, hôpitaux, logement social etc.)	46 – Définir et décliner un programme d'animations pour sensibiliser aux changements climatiques	
	B2 Accompagner la transition vers un habitat plus sobre, moins dépendant des énergies fossiles, et à plus faibles factures	10 - Réaliser la transition énergétique du patrimoine des communes et de la CABM	11 - Inciter et accompagner la transition énergétique des autres bâtiments publics (lycées, collèges, bâtiments de l'Etat...)
	B3 Accélérer la rénovation énergétique des logements, notamment bâtiments collectifs, copropriétés privées etc.	12 - Remplacer les systèmes de chauffage et d'eau chaude vieillissants par des systèmes performants	13 - Lutter contre la précarité énergétique
	T1 Proposer une offre de transports publics attractive face à la voiture et complémentaires de modes actifs	14 - Rénover le parc locatif social	15-Rénover les logements en copropriété
	T2 Développer des infrastructures, régulations et services favorisant l'usage du vélo et des autres modes actifs dans les déplacements domicile-travail et touristiques.	16 – Améliorer l'offre, diversifier les tarifications incitatives, expérimenter la gratuité	17 - Mise en place d'une réflexion et d'une expérimentation d'un dispositif incitatif pour utiliser les transports en commun lors des épisodes de pollution
	T3 Promouvoir une mobilité plus propre et moins carbonée en accompagnant le développement à bon escient des véhicules sans pétrole et des infrastructures de recharge associées.	18 - Etude et mise en œuvre d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)	19 - Mieux partager l'espace public, élargir les zones piétonnes et planifier le déploiement des zones 20 et 30 km/h dans les zones urbaines de l'agglomération
3- Développer les modes de transport des biens et des personnes décarbonés et moins polluants	T4 Faciliter l'intermodalité au bénéfice des transports en communs, du rail et des modes actifs et favoriser le report modal vers les modes non routiers (rail, fluvial, maritime...)	20- Accélérer l'usage du vélo notamment électrique par la location, l'aide à l'acquisition	
	E1 Produire et injecter du gaz et de l'électricité renouvelables issus d'installations de moyenne puissance bien intégrées dans leur environnement (unités de méthanisation, centrales photovoltaïques).	21 - Poursuivre et amplifier l'aménagement des pistes cyclables et stationnements vélos sécurisés	22 - Augmenter la part des véhicules à faible impact environnemental et optimiser l'usage des flottes publiques
	E2 Favoriser la montée en puissance de la chaleur renouvelable, notamment chauffage bois, en compatibilité avec les impératifs de qualité de l'air, en privilégiant les chaufferies collectives.	23 - Déployer un réseau d'infrastructures permettant le rechargement et l'avitaillement des véhicules moins émetteurs de GES (électricité, gaz, hydrogène etc.)	24 - Mise en œuvre du Pôle d'Échanges Multimodal
	E3 Étudier toutes les options de développement de froid renouvelable (géothermie) et développer les plus adaptées au contexte.	25 - Elaborer et mettre en œuvre une politique contribuant à la réduction du trafic automobile, à l'augmentation du taux de remplissage des véhicules et à l'intermodalité.	26 - Faciliter et favoriser l'usage du rail au quotidien pour les trajets domicile-travail et les trajets professionnels
	E4 Contribuer au développement de filières d'avenir non entièrement matures (éolien off-shore, hydrogène).	27 - Développer la capacité de production de biogaz du territoire	28 - Diversifier le mix électrique local en valorisant les divers potentiels d'EnR électriques
	X1 Des services urbains d'éclairage public, collecte et traitement de déchets, eau potable et assainissement sobres en énergie et peu polluants	29 - Poursuivre et intensifier le développement des projets de solaire photovoltaïque sur le territoire	30 - Déployer les autres ENR thermiques (solaire, chauffage au bois.)
4- Construire un système énergétique local favorisant les énergies renouvelables	X2 Une économie acclimatée plus sobre en énergie et moins émettrice de polluant et GES	31 - Augmenter le recours au bois-énergie	
	X3 Développer une économie résiliente	32 - Déployer les réseaux de chaleur renouvelable, notamment à base de bois énergie	33 - Privilégier la production renouvelable de froid
	X4 Adopter les pratiques agricoles	34 - Contribuer à faire émerger des filières en développement dans le domaine de la transition énergétique	35 - Réduire les volumes de déchets, valoriser les déchets non évités, traiter avec moins d'émissions de GES
	X5 Aller vers une alimentation plus durable	36 - Optimiser l'efficacité énergétique et environnementale des installations d'eau potable et d'assainissement	37 - Optimiser le service de l'éclairage public et autres services
	X6 Accompagner le tourisme vers la résilience	38 - Développer une économie résiliente	39 - Adapter les pratiques agricoles
	X7 Accompagner les professionnels du bâtiment	40 - Aller vers une alimentation plus durable	41 - Accompagner le tourisme vers la résilience
5- Encourager le déploiement des services publics et commerciaux propres et performants	X8 Engager l'Agglomération dans une démarche d'éco-responsabilité	42 - Accompagner les professionnels du bâtiment	
	X9 Engager l'Agglomération dans une démarche d'éco-responsabilité	43 – Engager l'Agglomération dans une démarche d'éco-responsabilité	

1- La liste des 28 actions :

Structuration du territoire et mobilité durable

1. Mieux articuler à l'avenir déplacements et urbanisme, deux composantes indissociables ;
2. Accentuer le développement du Canal du Midi et son articulation avec le reste du territoire
3. Préparer l'arrivée de la nouvelle gare LGV (desserte, lien avec la gare centre, le centre ville et le reste du territoire ...)

Améliorer la gestion du trafic et le partage de la voirie

4. Définir la hiérarchisation de la voirie et tendre vers un partage plus équilibré de la voirie ;
5. Poursuivre la modernisation et le jalonnement de la rocade à l'échelle de la CABM pour amplifier son rôle;
6. Développer les secteurs pacifiés ;
7. Améliorer les conditions de déplacements sur l'entrée ouest de Béziers en lien avec le futur projet urbain du secteur ;

Pour développer les transports collectifs, favoriser l'intermodalité et lutter contre l'autosolisme

8. Développer des aménagements visant à favoriser la circulation des bus ;
9. Mettre en place une première ligne de type « BBNS », reliée à des P+R, et réorganiser le réseau autour de cette ligne structurante ;
10. Rationaliser le réseau BMT pour le rendre plus attractif : TAD, Noctambus, diamétralisation, gare routière, préparation d'un second BBNS... ;
11. Restructuration de la Gare routière et poursuite de la mise en accessibilité du réseau BMT ;
12. Développer les liaisons avec l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en saison estivale ;
13. Améliorer l'intermodalité et le fonctionnement urbain du PEM de la gare de Béziers Centre ;
14. Accompagner localement les évolutions de l'offre ferroviaire (ligne Béziers-Neussargues, Haltes...)
15. Améliorer les conditions d'intermodalité (billettique, information...)
16. Développer un maillage d'aires de covoiturage sur le territoire ;

Mieux utiliser l'outil stationnement

17. Poursuivre les réflexions sur l'évolution de la politique de stationnement au CV (VP, véhicules de livraisons, ...)
18. Repenser l'organisation globale du stationnement dans les bourgs et village à l'urbanisme contraint pour gérer les besoins ;
19. Mieux réguler les accès aux sites naturels et le stationnement ;

Pour développer l'usage des modes doux

20. Mettre en œuvre un véritable maillage cyclable avec des aménagements adaptés aux différents usages ;
21. Jalonner les itinéraires prioritaires ;
22. Installer des stationnements vélo adaptés aux usages dans les principaux pôles générateurs de déplacements ;
23. Développer les services vélos pour encourager la pratique (recyclerie, ateliers vélos, la location vélo...)...
24. Accentuer la pratique de la marche, adaptée pour des déplacements de courte distance, en améliorant les cheminements piétons ;

Management de la Mobilité et actions transversales

25. Communiquer sur la mobilité durable ;
26. Accompagner les initiatives en matière d'écomobilité et de nouvelles technologies ;
27. Développer les Plans de déplacements à destinations des salariés et des scolaires (PDE, PDA, ...)
28. Mettre en place un suivi du PDU.